

**Nous faisons référence a notre publication du communiqué de presse : Avis de convocation de l'AGO-AGE du 25-06-2021 publié au journal «Les Inspirations ÉCO» le 25-05-2021 et le complétons par les projets de résolutions ci-dessus :**



Société anonyme au capital de 258.255.500,00 dirhams  
Siège Social : Zone industrielle Moghogha, route de Tétouan, Lot 19, Tanger  
Registre du Commerce de Tanger N° 42645

## **Avis de convocation des actionnaires**

**À l'assemblée générale mixte du 25 Juin 2021 à 10 heures**

Les actionnaires de la société **MED PAPER**, société anonyme, au capital social de 258.255.500 dirhams (la «Société»), dont le siège social est à Tanger, Zone Industrielle Moghogha, route de Tétouan, Lot 19, immatriculée au Registre de Commerce de Tanger sous le numéro 42645, sont convoqués en assemblée générale mixte (Ordinaire Annuelle et Extraordinaire) qui se tiendra le 25 juin 2021 à 10 heures au siège social de ladite Société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

### **A titre ordinaire :**

- Ratification des modalités de convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
- Examen et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31.12.2020 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2020 ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 et suivants de la loi 17-95 tels que modifiée et complétée ;
- Quitus à donner aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice 2020 ;
- Renouvellement des Mandats des Administrateurs ;
- Nomination d'un administrateur indépendant ;
- Nomination des membres du comité d'audit ;
- Renouvellement des Mandats des Commissaires aux Comptes ;
- Communication sur les événements post-clôture liés à la pandémie du COVID-19 ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

### **A titre extraordinaire :**

- Approbation des modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire ;
- Décision à prendre en application de l'article 357 de la loi 17-95 sur la SA modifiée par la loi 20-05 ; concernant les modalités et le planning pour la restructuration du Capital Social ;
- Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi n° 20-19 ;  
L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration les modalités et le planning pour la restructuration du Capital Social.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité, à la condition, soit d'être inscrits sur les registres sociaux au moins cinq jours avant l'assemblée, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Un actionnaire peut s'y faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières et ce, conformément à l'article 131 de la loi 17/95- sur les sociétés anonymes, tel que modifié.

Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège administratif, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17/95 sur les sociétés anonymes.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale conformément à l'article 141 de la loi n°17-95, ainsi que les formules de pouvoir, sont disponibles sur le site internet de la Société :

<http://med-paper.ma/index.php/finances.html>

**Le Conseil d'Administration**

